

TELEGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, jeudi 25. février 1813.

INTÉRIEUR.

EMPIRE FRANÇAIS.

Paris, le 13 février.

S. A. S. le prince archi-chancelier de l'Empire s'est rendu, aujourd'hui samedi 13 février, au sénat, par ordre de S. M. l'Empereur et Roi, pour présider la séance.

S. A. S. ayant été reçue avec le cérémonial d'usage, a fait donner lecture par l'un de MM. les secrétaires du Concordat signé à Fontainebleau le 25 janvier 1813. entre S. M. l'Empereur et Roi, et S. S. Pie VII.

„ S. M. l'Empereur et Roi et Sa Sainteté voulant mettre un terme aux différends qui se sont élevés entre eux et pourvoir aux difficultés survenues sur plusieurs affaires de l'Eglise, sont convenus des articles suivans, comme devant servir de base à un arrangement définitif.

„ Art. 1.^{er}. Sa Sainteté exercera le pontificat en France et dans le royaume d'Italie, de la même manière et avec les mêmes formes, que ses prédécesseurs.

„ 2. Les ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires des puissances près le Saint-Père, et les ambassadeurs, ministres, ou chargés d'affaires que le Pape pourrait avoir près des puissances étrangères, jouiront des immunités et privilèges dont jouissent les membres du corps diplomatique.

„ 3. Les domaines que le Saint-Père possédait, et qui ne sont pas aliénés, seront exempts de toute espèce d'impôts; ils seront administrés par ses agens ou chargés d'affaires. Ceux qui seraient aliénés, seront remplacés jusqu'à la concurrence de deux millions de francs de revenus.

„ 4. Dans les six mois qui suivront la notification d'usage de la nomination par l'Empereur aux archevêchés et évêchés de l'Empire et du royaume d'Italie, le Pape donnera l'institution canonique, conformément aux concordats, et en vertu du présent indult. L'information préalable sera faite par le métropolitain. Les six mois expirés, sans que le Pape ait accordé l'institution, le métropolitain, et à son défaut, ou s'il s'agit du métropolitain, l'évêque le plus ancien de la province procédera à l'institution de l'évêque nommé, de manière qu'un siège ne soit jamais vacant plus d'une année.

„ 5. Le Pape nommera, soit en France, soit dans le royaume d'Italie à dix évêchés qui seront ultérieurement désignés de concert.

„ 6. Les six évêchés suburbicaires seront rétablis. Ils seront à la nomination du Pape. Les biens actuellement existans seront restitués, et il sera pris des mesures pour les biens vendus. A la mort des évêques d'Anagni et de Rieti, leurs diocèses seront réunis auxdits six évêchés, conformément au concert qui aura lieu entre S. M. et le Saint-Père.

„ Sua Maestà l'Imperatore e Re, e Sua Santità volendo porre un fine alle vertenze, che sono state tra loro, e provvedere alle difficoltà sopravvenute circa molti affari della Chiesa, sono convenuti negli articoli seguenti, come dovendo servir di base ad un aggiustamento definitivo.

„ Articolo 1.^o Sua Santità eserciterà il Pontificato in Francia, e nel regno d'Italia nell'istessa maniera, e colle medesime forme, che i suoi predecessori.

„ 2.^o Gli Ambasciatori, Ministri, Incaricati d'affari delle potenze presso il S. Padre, e gli Ambasciatori, Ministri, o Incaricati d'affari che il Papa potrebbe avere presso le potenze estere, godranno delle immunità e privilegi, de' quali godono i membri del corpo diplomatico.

„ 3.^o I domanj, o beni stabili, che il S. Padre possedeva, e che non sono alienati, saranno esenti da ogni specie d'imposizioni; saranno ammaestrati da' suoi agenti, o incaricati d'affari. Quelli che si trovassero alienati, saranno rimpiazzati sino alla somma di due milioni di franchi di rendita.

„ 4.^o Dentro li sei mesi, che seguiranno le notificazioni, secondo l'uso della nomina dell'Imperatore agli arcivescovati e vescovati dell'impero e del regno d'Italia, il Papa darà l'instituzione canonica conformemente ai Concordati e in virtù del presente indulto. La previa informazione sarà fatta dal metropolitano. Spirati i sei mesi senza che il Papa abbia accordata l'instituzione, il metropolitano, e in di lui mancanza, ove si tratta del metropolitano, il vescovo più anziano della provincia procederà all'instituzione del vescovo nominato; di modo che una sede non resti mai più di un anno vacante.

„ 5.^o Il Papa nominerà sia in Francia, sia nel regno d'Italia a dieci vescovati, quali saranno ulteriormente stipulati di concerto.

„ 6.^o I sei vescovati suburbicari saranno ristabiliti; saranno di nomina del Papa. I beni attualmente esistenti, saranno restituiti, e si prenderanno delle misure per i beni venduti. Alla morte dei vescovi di Anagni e di Rieti, le loro diocesi saranno riunite ai detti sei vescovati, in conformità dell'accordo, che avrà luogo tra Sua Maestà e il S. Padre.

„ 7. A l'égard des évêques des Etats romains absens de
 „ leurs diocèses par les circonstances, le Saint-Pere pourra
 „ exercer en leur faveur son droit de donner des évêchés
 „ in partibus. Il leur sera fait une pension égale au reve-
 „ nu dont ils jouissaient, et ils pourront être remplacés
 „ aux sièges vacans, soit de l'Empire, soit du royaume
 „ d'Italie.

„ 8. Sa Majesté et sa Sainteté se concerteront en tems
 „ opportun sur la réduction à faire, s'il y a lieu, aux
 „ évêchés de la Toscane et du pays de Gènes, ainsi que
 „ pour les évêchés à établir en Hollande et dans les dé-
 „ partemens anseatiques.

„ 9. La propagande, la pénitencerie, les archives seront
 „ établies dans le lieu du séjour du Saint-Pere.

„ 10. Sa Majesté rend ses bonnes grâces aux cardinaux,
 „ évêques, prêtres, laïcs, qui ont encouru sa disgrâce par
 „ suite des événemens actuels.

„ 11. Le Saint-Pere se porte aux dispositions ci-dessus
 „ par considération de l'état actuel de l'Eglise, et dans
 „ la confiance que lui a inspirée Sa Majesté qu'elle accor-
 „ dera sa puissante protection aux besoins si nombreux
 „ qu'a la religion dans le tems où nous vivons.

NAPOLÉON.

Fontainebleau, le 25 janvier 1813.

le 14 février.

Aujourd'hui dimanche 14 février, Sa Majesté l'Empe-
 reur et Roi est parti à une heure du palais des Tuileries
 en grand cortège, pour se rendre au palais du Corps-Lé-
 gislatif.

Des salves d'artillerie ont annoncé le départ de S. M.
 des Tuileries, et son arrivée au Corps-Législatif.

Le cortège a traversé le jardin des Tuileries, la place,
 le pont de la Concorde, et S. M. est descendue de voi-
 ture au perron de la nouvelle façade du palais du Corps-
 Législatif.

M. le président du Corps-Législatif et vingt-cinq dépu-
 tés ont reçu S. M. au bas du perron et l'ont conduite à
 l'appartement qui avait été préparé pour la recevoir.

La députation du Sénat et le Conseil-d'Etat se sont
 placés, l'une sur les chaises dans le parquet en face du
 trône, et l'autre sur les deux premiers rangs de banquet-
 tes, avant l'arrivée de S. M.

S. M. l'Impératrice était dans la tribune, en face du
 trône de l'Empereur, accompagnée de S. M. la reine Hor-
 tense, et entourée des officiers de sa maison.

Le corps diplomatique occupait une tribune à droite.

L'Empereur, après s'être reposé dans son appartement,
 s'est rendu dans la salle du Corps-Législatif, précédé de
 son cortège.

A l'arrivée de S. M., tous les députés se sont levés.

S. M. s'est placée sur son trône.

Les princes grands-dignitaires, les ministres, les grands-
 officiers de l'Empire et de la Couronne, les grands-aigles
 de la Légion d'honneur et les officiers qui formaient le
 cortège de S. M., ont occupé leurs places accoutumées
 autour du trône : les princes grands-dignitaires à droite
 et à gauche, suivant leurs rangs.

L'Empereur étant assis, le grand-maitre des cérémonies
 a pris les ordres de S. M. pour ouvrir la séance.

„ 7.° Riguardo ai vescovi dei Stati romani assenti dal-
 „ le loro diocesi per le circostanze, il S. Padre potrà
 „ esercitare in loro favore il suo diritto di dare delli ve-
 „ scovati in partibus. Si farà loro una pensione uguale
 „ alla rendita di cui godevano; e potranno essere rimessi
 „ nelle sedi vacanti sia dell'Impero, sia del regno d'Italia.

„ 8.° Sua Maestà e Sua Santità si concerteranno in
 „ tempo opportuno su la riduzione da farsi, se vi è luogo,
 „ ai vescovati della Toscana e del paese di Genova, l'istes-
 „ so per i Vescovati da stabilirsi in Olanda, o nei dipar-
 „ timenti anseatici.

„ 9.° La propaganda, la penitenzieria, gli archivi sa-
 „ ranno stabiliti nel luogo del soggiorno del S. Padre.

„ 10.° Sua Maestà rimette nella sua grazia i cardinali,
 „ i vescovi, i preti, i laici, che hanno incorsa la sua
 „ disgrazia per ragione degli avvenimenti attuali.

„ 11.° Il S. Padre s'induce alle disposizioni sudette in
 „ considerazione dello stato attuale della Chiesa, e nella
 „ fiducia ispiratagli da Sua Maestà, ch'essa accorderà la
 „ sua potente protezione ai numerosi bisogni, che ha la
 „ religione nei tempi in cui viviamo.

PIUS P. P. VII.

Le prince vice-grand-électeur, prévenu par le grand-
 maître a demandé à S. M. la permission de lui présenter
 les membres du Corps-Législatif nouvellement élus et de
 les admettre à prêter serment.

L'un des questeurs a fait l'appel nominal, et le serment
 a été prêté. L'appel étant terminé, l'Empereur a pro-
 noncé le discours suivant :

„ Messieurs les députés des départemens au Corps-Législatif,

„ La guerre rallumée dans le nord de l'Europe, offrait
 „ une occasion favorable aux projets des Anglais sur la
 „ péninsule. Ils ont fait de grands efforts. Toutes leurs
 „ espérances ont été déçues. Leur armée a échoué
 „ devant la citadelle de Burgos, et a dû, après avoir es-
 „ suyé de grandes pertes, évacuer le territoire de toutes
 „ les Espagnes.

„ Je suis moi-même entré en Russie. Les armes fran-
 „ çaises ont été constamment victorieuses aux champs
 „ d'Ostrowno, de Polotzk, de Mohilow, de Smolensk,
 „ de la Moscova, de Maloïaroslavetz. Nulle part les ar-
 „ mées russes n'ont pu tenir devant nos aigles, Moscou
 „ est tombé en notre pouvoir.

„ Lorsque les barrières de la Russie ont été forcées et
 „ que l'impuissance de ses armes a été reconnue, un es-
 „ saim de tartares ont tourné leurs mains parricides con-
 „ tre les plus belles provinces de ce vaste Empire, qu'ils
 „ avaient été appelés à défendre. Ils ont en peu de se-
 „ maines, malgré les larmes et le désespoir des infortunés
 „ Moscovites, incendié plus de quatre mille de leurs plus
 „ beaux villages, plus de cinquante de leurs plus belles
 „ villes, assouvissant ainsi leur ancienne haine, et sous
 „ le prétexte de retarder notre marche en nous environ-
 „ nant d'un désert. Nous avons triomphé de tous ces ob-
 „ stacles ! L'incendie même de Moscou, où, en quatre
 „ jours, ils ont anéanti le fruit des travaux et des épar-
 „ gnes de quarante générations, n'avait rien changé à

l'état prospère de mes affaires... Mais la rigueur excessive et prématurée de l'hiver a fait peser sur mon armée une affreuse calamité. En peu de nuits j'ai vu tout changer. J'ai fait de grandes pertes. Elles auraient brisé mon âme, si, dans ces grandes circonstances, j'avais dû être accessible à d'autres sentimens qu'à l'intégrité, à la gloire et à l'avenir de mes peuples.

A la vue des maux qui ont pesé sur nous, la joie de l'Angleterre a été grande, ses espérances n'ont pas eu de bornes. Elle offrait nos plus belles provinces pour récompense à la trahison. Elle mettait pour condition à la paix le déchirement de ce bel Empire; c'était, sous d'autres termes, proclamer la guerre perpétuelle.

L'énergie de mes peuples, dans ces grandes circonstances, leur attachement à l'intégrité de l'Empire, l'amour qu'ils m'ont montré, ont dissipé toutes ces chimères, et ramené nos ennemis à un sentiment plus juste des choses.

Les malheurs qu'a produits la rigueur des frimats ont fait ressortir dans toute leur étendue la grandeur et la solidité de cet Empire, fondé sur les efforts et l'amour de cinquante millions de citoyens, et sur les ressources territoriales des plus belles contrées du monde.

C'est avec une vive satisfaction que nous avons vu nos peuples du royaume d'Italie, ceux de l'ancienne Hollande et des départemens réunis, rivaliser avec les anciens Français, et sentir qu'il n'y a pour eux d'espérance, d'avenir et de bien que dans la consolidation et le triomphe du grand Empire.

Les agens de l'Angleterre propagent chez tous nos voisins l'esprit de révolte contre les souverains. L'Angleterre voudrait voir le Continent entier en proie à la guerre civile, et à toutes les fureurs de l'anarchie; mais la providence l'a elle-même désigné pour être la première victime de l'anarchie et de la guerre civile.

J'ai signé directement avec le Pape un Concordat qui termine tous les différends qui s'étaient malheureusement élevés dans l'Eglise. La dynastie française règne et régnera en Espagne. Je suis satisfait de la conduite de tous mes alliés. Je n'en abandonnerai aucun; je maintiendrai l'intégrité de leurs Etats. Les Russes rentreront dans leur affreux climat.

Je desire la paix: elle est nécessaire au monde. Quatre fois depuis la rupture qui a suivi le traité d'Amiens, je l'ai proposée dans des démarches solennelles. Je ne ferai jamais qu'une paix honorable et conforme aux intérêts et à la grandeur de mon Empire. Ma politique n'est point mystérieuse; j'ai fait connaître les sacrifices que je pouvais faire.

Tant que cette guerre maritime durera, mes peuples doivent se tenir prêts à toutes espèces de sacrifices; car une mauvaise paix nous ferait tout perdre, jusqu'à l'espérance, et tout serait compromis, même la prospérité de nos neveux.

L'Amérique a recouru aux armes pour faire respecter la souveraineté de son pavillon. Les vœux du monde l'accompagnent dans cette glorieuse lutte. Si elle la termine en obligeant les ennemis du Continent à reconnaître le principe que le pavillon couvre la marchandise et l'équipage, et que les neutres ne doivent pas

être soumis à des blocus sur le papier, le tout conformément aux stipulations du traité d'Utrecht, l'Amérique aura mérité de tous les peuples. La postérité dira que l'ancien Monde avait perdu ses droits, et que le nouveau les a reconquis.

Mon ministre de l'intérieur vous fera connaître dans l'exposé de la situation de l'Empire, l'état prospère de l'agriculture, des manufactures et de notre commerce intérieur, ainsi que l'accroissement toujours constant de notre population. Dans aucun siècle, l'agriculture et les manufactures n'ont été en France à un plus haut degré de prospérité.

J'ai besoin de grandes ressources pour faire face à toutes les dépenses qu'exigent les circonstances, mais moyennant différentes mesures que vous proposera mon ministre des finances, je ne devrai imposer aucune nouvelle charge à mes peuples.

Après le discours, la séance terminée, S. M. s'est levé au milieu des acclamations.

S. M. est retournée au palais des Tuileries avec son cortège; en suivant le même chemin qu'elle avait pris pour se rendre au Corps-Législatif.

Les salves d'artillerie ont été répétées au départ de S. M. du palais du Corps-Législatif, et à son arrivée au palais des Tuileries.

PROVINCES ILLYRIENNES.

Laybach, 24. février.

La commune de Pirano a offert deux cavaliers montés et équipés: le canton de Pirano, un cavalier monté et équipé; la commune de Capo-d'Istrie deux cavaliers montés et équipés; le canton de Capo-d'Istrie, deux cavaliers montés et équipés; le canton de Montfalcon, deux cavaliers montés et équipés; le canton de Duino, un cavalier monté et équipé; la commune de Gorice, cinq cavaliers montés et équipés; la ville et le canton de Rovigno, cinq cavaliers montés et équipés; le canton de Pinguente, un cavalier monté et équipé; M. l'Intendant de l'Istrie, MM. les subdélégués de Gorice, de Rovigno, de Capo d'Istrie et le secrétaire général de l'Intendance offrent quatre chevaux équipés.

M. de Milly, avocat à Laybach vient d'être nommé aux fonctions de Conseil de l'Administration de l'enregistrement et des domaines d'Illyrie près l'Intendance générale.

Mémoires pour servir à l'histoire de la Dalmatie, Par Mr. G. KREGLIANOVICH ALBINONI de Zara.

(Deux volumes in 8.vo)

Dédiés à S. A. S. le Prince Vite-Roi d'Italie.

(ARTICLE SECOND.)

Parmi plusieurs considérations sur l'état progressif de la civilisation et de la politique en Dalmatie, on ne doit pas passer sous silence le développement donné par l'auteur à un projet d'amélioration qu'il croit d'un avantage incalculable pour cette province.

C'est à l'autorité supérieure de déterminer le degré d'influence que l'exécution de ce projet pourrait avoir sur le bonheur général des habitans des provinces illyriennes, et sur celui de la Dalmatie en particulier. Nous nous bornerons seulement à faire connaître les bases sur lesquelles il est appuyé. En décrivant les routes qui faciliteront le commerce de la Dalmatie dans le moyen âge, l'auteur cite particulièrement celles qui conduisaient de Zara en Hongrie. C'est sur le rétablissement de cette communication qu'il fonde la prospérité de cette ville; alors, dit-il, les produits de la Basse-Hongrie, du Bannat de Temiswar, de la Servie et de l'Esclavonie, continuant leur voyage par le Danube et la Save, entrent dans l'Unaz, et arrivent, toujours par eau, jusqu'à Vacup d'Ostrovizza; delà ils se rendent en 14 heures à Obrovazzo sur la Zermagna, d'où quelque temps après ils sont transportés par terre, ou par mer à Zara.

Il suffirait, dit l'auteur, pour recueillir de si grands avantages que la France disposât de cette petite portion de territoire de la Croatie arrosée par l'Unaz, et qu'elle ordonnât quelques travaux pour rendre cette rivière navigable.

À ces facilités que le commerce rencontrerait, l'auteur oppose les inconvéniens qui résultent de la route qu'il fait aujourd'hui.

Les marchandises embarquées sur le Danube arrivent à Carlstadt sur la Save et la Kulpa, elles descendent ensuite à Segna par la route Josephine, ou à Fiume par la route Caroline. Elles employent donc avant d'arriver au port 3 ou 4 jours d'un voyage difficile par terre, en outre de celui qu'elles ont été obligées de faire par eau, toujours contre le courant, pour arriver à Carlstadt.

Celui qui sait de quel poids est dans la balance du commerce la dépense occasionnée par un seul jour de chemin par terre de plus qu'il ne faudrait, surtout lorsque les articles transportés sont d'un poids ou d'un volume considérables, mais d'une valeur qui n'y est pas proportionnée, sentira tout l'avantage de l'exécution d'un projet qui *activerait* nos rapports de commerce avec des pays vastes et riches en produits nécessaires à la France, à l'Italie, et à d'autres pays de l'Europe.

Si l'on considère ensuite que ces produits (concentrés dans un port avantageusement situé au milieu de l'Adriatique et accessible dans tous les tems), transportés à Zara sur des bâtimens des côtes d'Italie et de la Méditerranée, seraient échangés contre des denrées nécessaires aux peuples du continent supérieur à la rive droite du Danube, on ne peut effectivement douter de la prospérité de la ville qui se trouverait être le centre d'un commerce aussi considérable.

À cet essai préliminaire succède le mémoire historique divisé en 12 époques, dans chacune desquelles l'auteur fait l'examen des principaux événemens qu'elle comprend. Des observations générales sur tout ce qui concourt à l'histoire des nations; des réflexions critiques, où l'auteur relève çà et là les erreurs des historiens vénitiens, en déterminant les époques précises de faits importants qu'ils ont omis ou confondus, augmentent l'intérêt de la narration et l'utilité de l'ouvrage.

Parmi les heureux rapprochemens que fait l'auteur, on voit avec intérêt se renouveler à 4 époques différentes les relations de la Dalmatie avec les français.

La première remonte à l'invasion des Gots en Illyrie, six siècles avant l'ère vulgaire, lorsque, sous la conduite de Bellovese, ils vinrent y fonder la fameuse monarchie Gallo-illyrique, dont la conquête a coûté tant de sang aux Romains.

La 2.^e eut lieu au 9.^e siècle en 806. Paul duc de Zara et Donato évêque de cette ville, se rendent à Aix-la-Chapelle, où Charlemagne tenoit sa cour, pour faire leurs soumissions au nouvel Empereur d'occident.

La 3.^e époque commence au XIII. siècle. Thibaut comte de Champagne, et Louis comte de Blois arrivent à Venise, à la tête des premiers barons de l'Isle de France et de Picardie et de 50,000 croisés qu'ils conduisent en Palestine. Un traité conclu avec la république assure leur passage moyennant 85,000 Ecus d'or. Le Doge Henri Dandolo ajoute à l'expédition 50 galères pour la protéger sous la condition que les conquêtes se partageront entre les deux nations. Mais avant de s'embarquer il fallait payer la somme stipulée au traité, et ces bons chevaliers richement équipés, couverts d'armes brillantes, de casques ombragés de panaches, étoient fort légers d'argent. Le marquis de Montferrat, le comte de Flandres engagèrent leurs effets les plus précieux. Malgré ces généreux sacrifices, il manqua encore 30 mille ducats. Le Doge qui ne se paye pas de bonnes raisons s'oppose au départ, et l'expédition reste suspendue.

Le rusé vénitien jouit pendant quelque tems de l'embarras des croisés et lorsqu'il les croit bien convaincus de leur triste position, il leur propose une transaction, où l'on remarque plutôt l'esprit de calcul qui dirigea toujours ces souverains commerçans, que la magnanimité qui inspire le rang suprême.

Zara s'étoit soustraite à la domination vénitienne, pour se donner au roi de Hongrie, prince croisé. Le doge propose d'attaquer cette ville, de s'en rendre maître, et de la livrer à la République pour prix du passage qu'elle accorde aux français.

Ce fut alors que ces pieux chevaliers firent preuve de l'honneur et de la loyauté qui caractériserent toujours le militaire français, en refusant d'employer contre un prince chrétien des armes qu'ils avoient juré de ne tourner que contre les infidèles.

Le doge obligé de respecter de si nobles sentimens, ne renonça pourtant point à son projet. Agé de plus de 80 ans, il s'embarque avec les croisés, force le port de Zara, arrive devant cette ville, harangue les chevaliers et menace d'attaquer la place si elle ne lui ouvre aussitôt ses portes.

Le comte de Montfort répond au Doge; il retrace avec franchise et énergie toute l'injustice de cette entreprise, qu'il appelle un abus de la force contre les droits les plus sacrés. Les partis sont près d'en venir aux mains, lorsque l'abbé Deraux fend la foule, pénètre dans le conseil et s'adressant aux princes et aux chevaliers: „Princes, dit-il, Zara appartient aux chrétiens et vous êtes croisés; „ou renoncez à l'attaquer, ou dès cet instant je vous excommunie au nom du Pape.”

Ces paroles, adressées par un ministre de la religion à des guerriers armés pour sa défense, firent rompre le conseil, mais ne sauvèrent pas Zara.

Les français virent avec indignation abattre les murailles et les palais de cette ville, et, loin de protéger la haine vénitienne, des débris de ses murs renversés ils y éleverent l'église cathédrale qui en est aujourd'hui le plus bel ornement.

Enfin la 4.^e et la plus heureuse époque est celle où les députés de la Dalmatie portèrent au pied du trône de l'Empereur Napoléon ces hommages de fidélité que 10 siècles auparavant, ils avoient jurés à son illustre prédécesseur.

BOYNEST, Secrétaire général de l'intendance de Dalmatie.